

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 4 (1859)
Heft: 20

Artikel: L'armée suisse et l'esprit militaire [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-328889>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE

SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

N^o 20

Lausanne, 16 Octobre 1859

IV^e Année.

SOMMAIRE. — L'armée suisse et l'esprit militaire (*suite*). — Le camp d'Aarberg. — Nouvelles et Chronique. — SUPPLÉMENT. — Campagne d'Italie de 1859 (*suite*), avec carte de l'Italie supérieure.

L'ARMÉE SUISSE ET L'ESPRIT MILITAIRE¹.

(Suite.)

“ Mais, dit l'auteur ci-nommé, ceux que Frédéric a battus (et quelle armée européenne n'a-t-il pas battue ?) ne voulurent pas s'avouer ses inféries en matière d'*esprit*; ils attribuèrent de préférence les victoires de Frédéric à l'*instrument* avec lequel il les avait remportées, et surtout aux *formes de la tactique*. Celles-ci devinrent pour l'Europe une sorte de mystère que tout le monde chercha à s'approprier. Frédéric nourrit ces idées par sa propre conduite; las de la guerre, songeant à relever, par les arts et les travaux de la paix, son pays extrêmement épuisé, il s'érigea devant l'Europe, dès que la paix de 1763 lui eut définitivement garanti la possession de la Silésie, en maître pacifique de la guerre, et espérant que les autres ne l'importuneraient pas tant qu'ils croyaient à avoir à apprendre quelque chose de lui, *il ne vit pas sans plaisir que leur croyance d'avoir encore bien à étudier, fût nourrie aussi longtemps que possible, par toute sorte de manœuvres artificielles*. S'il leur avait dit : mes victoires reposaient sur quelque chose de plus que sur mes évolutions, il leur eût ôté tout espoir de s'instruire chez lui. ”

Ce qui précède contient l'idée fondamentale des manœuvres de Potsdam. Frédéric laissait faire ses généraux évolutionnaires, par exemple le fameux Saldern, et quand on se rappelle l'époque de cadenettes et de la poudre, peinte dans le chapitre premier, on peut s'imaginer comment ces messieurs se démenèrent. Le rusé monarque vit de plus avec un grand agrément que des officiers d'autres nations se rencontraient sur le champ de manœuvres de Potsdam pour y boire à la source de la science. Les Français n'ayant pas amassé de lauriers pendant la

¹ Voir notre n^o 19, du 1^{er} octobre 1859.

guerre de Sept ans, sous des généraux qui ne furent que les créatures des courtisanes royales, comme Soubise et d'autres, étaient les premiers et les plus nombreux visiteurs. Et, parmi ces Français, ce fut en première ligne le jeune colonel Guibert qui s'enthousiasmait des lignes et des angles mystérieux dans lesquels se serait caché le secret de la victoire. Revenu dans son pays il écrivit, avec un art consommé, une œuvre en deux volumes, sur la tactique ; il sut intéresser des hommes influents et des femmes même de la cour à ses articles de foi exposés dans un style éloquent, et devint, comme nous l'avons vu, l'*aïcul du règlement français de 1791*.

Combien le spirituel monarque ne doit-il pas avoir ri en cachette des figures radieuses des croyants ! Mais combien ne rirait-il pas s'il voyait encore aujourd'hui, un siècle plus tard, les paisibles enfants de sa fantaisie se portant à merveille !

Ainsi donc, ce règlement et celui de 1831, son portrait fidèle, l'évangile de générations militaires entières jusqu'à celle de l'année de grâce de 1858, ne devrait au fond sa naissance qu'à une *heureuse mystification* du grand philosophe de Sans-Souci ?

C'est ainsi ! Et cela accuse en effet un triste manque de vrais PHILOSOPHES militaires.

CHAPITRE III.

LES NOUVEAUX RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX D'INFANTERIE SIGNALENT UN PAS EN ARRIÈRE.

Lors de l'apparition des nouveaux règlements fédéraux d'exercices et du règlement du service de garde, la *Gazette militaire suisse* publia un article — sur le papier et les caractères dont on s'était servi pour l'impression de ces règlements. Quant à la matière elle-même et à la différence entre les règlements provisoires et les règlements nouveaux, elle ne disait mot. Depuis lors, rien que nous sachions n'a transpiré au public à ce sujet. Les principes qui avaient servi de base à la révision des règlements de 1855, ayant été connus, il paraît qu'on les avait attendus tels qu'ils nous furent présentés, et *on les accepta en silence*.

Mais, puisque le chapitre premier de cette brochure dit que, comparés au règlement provisoire, ils signalent un pas en arrière, nous allons appuyer notre assertion d'une manière aussi concise que possible.

D'abord, nous remarquons dans toutes les parties du *dernier règlement* la réintroduction de l'ancien "portez-armes !", sous le nom de

“en parade-armes!”, comme maniement destiné aux honneurs militaires. Le règlement provisoire avait désigné pour les honneurs militaires de divisions entières sur place et pour le défilé le nouveau portez-armes!; pour les honneurs à rendre par les sentinelles il avait prescrit la position de “garde-à-vous peloton!”, avec “reposez-armes!”. Nous avons donc un maniement de plus, et puisqu'il faut l'exercer sur la base du “reposez-armes!”, et sur celle du “portez-armes!”, nous avons plutôt *deux* maniements de plus.

Le nouveau “portez-armes!”, n'a pas été trouvé *assez respectueux*. Pour appuyer cette opinion, on a beaucoup parlé d'honneurs militaires réclamés en faveur de la discipline et de bien d'autres choses que le lecteur du chapitre premier de cet opuscule saura s'imaginer. C'est l'histoire des moyens servant à la fondation d'une discipline purement mécanique.

Ajoutons, pour que le lecteur puisse apprécier la valeur réelle de la réintroduction en question, ces quelques observations qu'il sera difficile de mettre en doute.

Aucun maniement n'exprime en soi plus de respect qu'un autre. Il ne le fait qu'en vertu de l'idée qu'on y attache. Ce n'est que la tradition qui a sanctionné certains maniements faits sous la supposition de cette idée et l'existence plus ou moins longue d'un tel maniement, qui puissent décider de la préférence à donner à l'un ou à l'autre. Mais, n'oublions pas que le maniement en question n'a eu l'honneur d'être adopté comme *spécialement respectueux* que lorsque l'esprit du temps ou quelque autre motif avait réclamé ce changement, les opinions sur les formes du respect étant toujours variables. Pour ne citer qu'un seul exemple, voici qu'au commencement du siècle dernier, dans une époque de la plus rigide observation du cérémonial militaire, l'officier placé en parade devant le milieu de la troupe ou à deux pas en dehors de l'aile droite exécutait les honneurs militaires, en écartant les jambes à un pied et demi de distance à l'approche du supérieur, et en plantant par terre son esponton, le bras droit allongé dans la direction du flanc droit. Il va sans dire qu'alors tout le monde a trouvé cela très beau; mais les temps ont changé et je suis convaincu que lors de la première introduction du “présentez-armes!”, aboli au moins pour nous, plus d'un soupir a accompagné le maniement souverainement respectueux qui l'avait précédé.

Cela suffit pour prouver qu'après peu d'années, une fois que le nouveau maniement d'honneur, le “portez-armes!”, aurait été sanctionné par l'habitude, personne n'aurait plus pensé à créer un maniement spécialement respectueux, toutes ces choses étant soumises à la mode et à l'habitude.

Mais il est sûr que les créateurs du règlement provisoire ont eu un motif bien sérieux pour ne plus prescrire à l'avenir un maniement exclusivement destiné aux honneurs militaires ; c'était, sans doute, pour économiser le temps, par rapport à notre particularité d'armée de milices.

Lors des conférences de la commission, on aurait peut-être pallié l'augmentation des maniements du "en parade-armes !", avec l'asser-tion que ce port d'armes ne peut pas être considéré comme un maniement de plus ; car de la position de l'arme au pied il n'exige que le premier mouvement du nouveau port d'armes, et de cette position il n'exige que le premier mouvement du "reposez-armes !". Mais dans la pratique, les choses se passent d'une manière toute différente. La prétendue égalité des mouvements n'est *vraie qu'en partie*. Car, pour exécuter le premier mouvement du "reposez-armes !", de la position du port d'armes, le bras gauche doit s'allonger tout à fait, tandis que pour la position "en parade-armes !", il doit être *un peu ployé*. Cette distinction réclame une grande attention de la part de l'homme, à moins qu'il ne manque de l'une ou de l'autre manière. Qu'il n'allonge pas tout à fait le bras dans la position de l'arme au pied, ou qu'il l'allonge pour la position "en parade-armes !", et la belle égalité de la troupe est détruite, il y a sujet d'exprimer un blâme.

Le "en parade-armes !" est de nos jours encore une source de désagréments et de contrariétés pour tout le monde. Le bataillon est dans l'attente de l'inspecteur fédéral. Celui-ci paraît au loin. Le commandement "en parade-armes !", se fait entendre, et comme cela arrive ordinairement, un ou deux soldats négligents ne portent l'arme qu'insuffisamment ou point du tout dans la position prescrite. Le commandant le voit, malheureusement trop tard. Il n'y peut plus rien et il doit aller à la rencontre de l'inspecteur fédéral, avec la conviction poignante que le bataillon "se présente négligemment !",

Plus encore : le défilé avec "en parade-armes !" produit le plus fâcheux effet sur la marche et le maintien de la troupe dans ces moments si importants et souvent de la plus grande influence sur le certificat de perfection donné au bataillon. La même division qui marche à pas sûr et égal avec le "portez-armes !", raccourcit le pas et hésite, lorsqu'elle a adopté la position du "en parade-armes !". *Nous maintenons cette assertion malgré toutes les dénégations possibles.* On ne peut dénier l'effet du chancellement involontaire du corps et de la torsion des épaules résultant du balancement de l'arme en position verticale. Au surplus on a même introduit deux sortes d'honneur à rendre par les sentinelles : l'honneur principal "en parade-armes !", sert pour les drapeaux et les officiers, tandis que le nouveau "portez-

armes ! „ a été trouvé suffisamment respectueux lors du passage de troupes.

Ces quelques remarques suffisent. Pour le reste nous nous en rapportons à notre chapitre premier.

Quant à l'école de peloton, nous avons à mentionner deux mouvements réintroduits de l'ancien règlement de 1847 : la conversion “ par sections en arrière à droite ou à gauche „ (§ 47) et la “ formation en bataille par sections et par files à gauche ou à droite „ (§ 58). Il est vrai que ces commandements ne sont plus prescrits pour l'exécution de ces mouvements, et leur renouvellement n'aurait pas d'importance. Mais en considération de la tendance manifeste à exercer minutieusement tout ce qui se trouve dans le règlement, sans se soucier de l'importance plus ou moins grande de la matière, *il y a toujours deux manœuvres de plus que dans le règlement provisoire*. Et pourtant, les dispositions réglementaires en vigueur auraient pleinement suffi, dans les deux cas indiqués par le règlement, comme motif de la réintroduction.

Mais on a tâché d'avoir tout au “ plus grand complet, „ expression derrière laquelle se cache bien souvent la préférence pour des anti-quailles.

Quant à l'école de bataillon, nous y reconnaissions volontiers une amélioration dans la formation du carré. Les flancs du carré, selon le règlement provisoire, donnèrent sujet à bien des critiques, et, en effet, ils offrent plus de résistance selon le nouveau règlement.

C'était surtout l'école provisoire de brigade, sur laquelle les disciples de Guibert et du règlement français de 1791 (voir Chap. II) dirigèrent leurs sarcasmes, et c'est probablement par cette raison qu'elle a reçu un triste complément dans l'art. 5 où se trouve réunie la quintessence de la vieille école de 1847 : “ Mouvements d'une brigade placée sur une seule ligne. „ Le règlement provisoire n'accordait cette position, qui est toute contraire à la tactique moderne, que dans le seul cas des inspections. Mais il fallait bien avoir encore quelques “ manœuvres de ligne „ dont nous connaissons maintenant l'origine.

Tout un article, de la longueur de onze paragraphes, a été consacré à ces amusettes à peine abolies d'une époque depuis longtemps enterrée. Voilà une arène pour les Saldern du dix-neuvième siècle.

C'est le même esprit méconnaissant les besoins de la tactique actuelle qui a dicté la réintroduction de la “ marche en avant par échelons. „

L'école provisoire de brigade ne connaissait que la *retraite en échelons*, et cela à juste titre. Les circonstances peuvent ordonner souvent un éloignement graduel de l'ennemi par le moyen d'une re-

traite successive des bataillons de la position de défense. Mais une marche en avant successive d'un bataillon après l'autre pour l'attaque est un démembrement imprudent de la force, et on s'y expose d'être battu successivement.

La notable différence qu'il y a entre la marche en avant et la retraite en échelons nous paraît évidente.

C'est probablement parce qu'elle s'était rendu compte de cette différence, que l'école provisoire de brigade a supprimé la marche en échelons de la vieille école de 1847.

Et c'est encore le désir d'avoir tout au plus grand complet qui a fait qu'on est revenu sur le domaine de la tactique linéaire qui faisait avancer, comme nous l'avons vu au Chapitre II, par échelons, mais pour se remettre en bataille hors de portée de fusil, différence très évidente et très essentielle.

Tout cela devrait suffire pour prouver que les nouveaux règlements, comparés aux règlements provisoires, marquent un pas en arrière, car la seule modification (les flancs du carré) pouvant valoir d'amélioration, est d'un poids trop léger quand on met en balance le nombre assez considérable de fautes commises contre la tactique du dix-neuvième siècle et l'esprit de miliciens¹. — Que faire alors ?

On objectera peut-être contre la nécessité d'une nouvelle révision du règlement, mentionnée dans les chapitres précédents, ou qu'un grand nombre d'officiers est las des changements perpétuels; ou que l'on ne saurait dire ce qui pourrait être supprimé encore dans le règlement sans porter atteinte à l'emploi efficace de la troupe devant l'ennemi.

Nous savons très bien que l'on s'oppose à toute réforme tant que l'avantage réel n'en est de toute évidence. D'ailleurs, il est nécessaire de se rappeler le fait que nous sommes encore au début d'une vraie ère de milices, que jusqu'ici les luttes pour une plus grande simplification des règlements ont abouti à très peu de chose et que l'introduction imminente d'une meilleure arme à feu nous obligera à économiser autant qu'il est possible le temps consacré à la place d'exercices.

Quant à l'objection que l'on ne saurait dire ce qui devrait encore être supprimé dans les règlements, nous allons l'écartier par un court renvoi à ce qui est évidemment superflu ou à ce qui n'est pas absolument nécessaire pour préparer la troupe à la guerre. Nous y ajouterons en même temps l'esquisse d'un règlement se conformant autant que possible à ce qui existe et accordant pourtant des allégements essentiels, étant révisé au point de vue du milicien.

¹ Nous ferons ressortir plus tard combien l'auteur de la brochure est lui-même dans l'absurde avec sa tactique du 19^{me} siècle ! — Réd.

Peut-être cette esquisse provoquera-t-elle ça et là quelques réflexions.

Mais pour prouver que d'autres personnes, contre l'autorité desquelles il n'y aurait rien à observer, ont eu la conviction que l'on pourrait ou plutôt qu'il faudrait réduire les règlements au plus petit volume possible, pour des armées permanentes même, nous reproduisons ici, comme introduction, ou si l'on veut comme épigraphe, les paroles inappréciables d'un vétéran, le général français Morand qui, volontaire en 1792, a passé par tous les grades et fut nommé général de division à la bataille d'Austerlitz. Voici ce qu'il dit dans un livre écrit en 1826, presque à la fin d'une carrière militaire pleine d'expériences, sous le titre de : *L'armée selon la charte*. (Renard, p. 77.)

“ *Il faut réduire l'ordonnance à quelques pages et rejeter tout ce qui est dangereux ou tout au moins inutile, ne garder que ce qui est applicable à la guerre, et au lieu de fausser l'esprit des officiers et de charger leur mémoire par une mauvaise étude, faire en sorte qu'ils n'appliquent leur attention que sur ce qu'il faut pour obtenir des succès, que sur ce qu'il faut faire sur le champ de bataille pour arracher la victoire ou du moins ne pas être défait. Une réforme semblable trouvera une grande contradiction, je le sais ; il y a tant d'officiers qui n'ont d'autre mérite que celui de l'ordonnance, qui ont pour elle une véritable admiration et qui se verrraient avec chagrin contraints de négliger la science qu'ils admirent, parce qu'ils l'ont acquise avec peine, pour apprendre ce qui est réellement et seulement utile à la guerre. Ces bonnes gens s'imaginent de bonne foi que la limite de leur savoir est celle des connaissances et de l'intelligence humaines ; qu'on est très habile et très capable de bien faire la guerre quand on sait placer des guides et commander un déploiement. »*

(A suivre.)

CAMP D'AARBERG

Aarberg, sur l'Aar et en arrière du lac de Bienne, est un des points militaires les plus importants de la Suisse. Il couvre Berne du côté de la frontière occidentale et se trouve au centre d'un réseau de routes qui permet de se porter également bien dans cinq directions différentes, à savoir celles de Soleure par Lyss et Büren, de Nidau et Bienne, d'Anet et Neuchâtel, de Morat par Chiètres, enfin de Berne. Aussi a-t-on jadis honoré Aarberg de quelques ouvrages de fortification, dont deux lunettes, entr'autres, restent encore à droite et à gauche de la route de Bienne. On sait le rôle qu'a joué cette contrée dans les combats qui précédèrent la prise de Berne par les Français en 1798. C'était donc une heureuse idée que d'en faire le champ d'une de nos manœuvres de campagne, idée correspondant à celle qui, l'an